



## **Paroisse de Belmont-Lutry**

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de printemps  
du dimanche 6 avril 2025 à 11h.00  
à la Maison de Paroisse et des Jeunes**

*Handwritten signature or mark in blue ink.*

**Assemblée ordinaire de printemps  
du dimanche 6 avril 2025 à 11h00  
à la Maison de Paroisse et des Jeunes**

**Ordre du jour**

1. Introduction et principes constitutifs de l'E.E.R.V.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal (\*) de l'Assemblée ordinaire d'automne du 24 novembre 2024
  - Adoption
4. Élections à la commission de gestion : Mme Marianne Dimarco et M. Heni Saiah
5. Élection de Sophie Maillefer à l'Assemblée régionale
6. Rapport du Conseil paroissial :
  - Présentation
  - Adoption
7. Comptes 2024 (\*) :
  - Présentation
  - Rapport du Comité de gérance de la Maison de Corsy
  - Rapport de la Commission de gestion
8. Adoptions :
  - du rapport du Comité de gérance de la Maison de Corsy
  - du rapport de la Commission de gestion
  - des comptes 2024 avec décharge au Conseil paroissial, au trésorier et à la Commission de gestion
9. Rapport sur la Maison de Paroisse et des Jeunes de Lutry (MPJ)
10. Mendicité : discussion et résolution
11. Communications du Conseil paroissial
12. Échos de la Région 9, Lavaux et du Synode
13. Divers et propositions individuelles

**Le Conseil paroissial**

(\*) Ces documents seront à disposition sur les présentoirs des temples de Belmont et de Lutry dès le 28 mars 2025, et à l'ouverture de l'Assemblée paroissiale



Twint

Secrétariat paroissial, Place du Temple 3 - 1095 Lutry  
021 792 11 57 : jeudi 9h00 - 12h  
Site : <https://www.eerv.ch/region/lavaux/belmont-lutry/accueil>  
Courriel : [paroisse.protestante@vtxnet.ch](mailto:paroisse.protestante@vtxnet.ch)



Site internet



## **Liste de présence: 39 personnes**

M. Thierry Buche, président de l'Assemblée paroissiale.

Conseil paroissial: Mmes Aline Marguerat, présidente, Damaris Brasey, Catherine Desaulles, Charlotte Müller Perrier et Martine Mercier; MM. Marc-Olivier Demaurex, Claude Marguerat, Etienne Liardet et Kim Henriksen.

Ministres: Mme Sophie Maillefer et M. Alain Brouze.

Personnes présentes: Mmes et MM. Hélène Brughera, Roswitha Rahmy, Jean-Daniel Lüthi, Marie-Louise Paccaud (dérog.), Eva Siegrist, Vania Winzap (dérog.), Philippe Marguerat, Marianne Di Marco, Olivier Guignard, Mariette Paschoud (dérog.), Jean-François Musy, Eveline Musy, Lucette Woungly-Massaga, Théo Brouze (sans droit de vote), Daniel Rouzeau, Roland Besse, Jean-Luc Crisinel, Annemarie Nicod, Heni Saiah, Martin Schuler, Françoise Christinat, Laurent Bridel, Jean Lanzrein, Jean-Gabriel Linder (sdv), Berverly Demaurex, Jean-Philippe Mercier, Nenad Djukic (sdv).

Personnes excusées: Mme Anne Perret, MM. Alain Amy Christian Marrel, Patrick Marguerat et Stéphane Iseli.

### **1. Introduction et principes constitutifs de l'E.E.R.V.**

M. Thierry Buche, président de l'Assemblée paroissiale souhaite la bienvenue à l'assistance, lit les principes 1, 10 et 11 de l'Eglise réformée vaudoise, prononce quelques extraits de la prière de Saint François d'Assise et passe à l'ordre du jour.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Mme Lucette Woungly-Massaga souhaite faire une remarque de forme au sujet du point 10 de l'ordre du jour. Elle aura l'occasion de s'exprimer au moment du traitement de ce point.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire d'automne du 24 novembre 2024**

#### **► Adoption**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **4. Elections à la commission de gestion: Mme Marianne Di Marco et M. Heni Saiah**

Les candidats se présentent brièvement.

Mme Roswitha Rahmi s'enquiert du troisième membre de la commission. Il lui est répondu que ce dernier est déjà élu.

L'Assemblée apprend que les deux nouveaux membres ont déjà fonctionné cette année.

Mme Di Marco et M. Saiah sont élus à l'unanimité.

MM. Jean-Daniel Lüthi et Christian Marrel, commissaires sortants, reçoivent des remerciements mérités.



## 5. Election de Sophie Maillefer à l'Assemblée régionale

Mme Sophie Maillefer est élue par applaudissements.

## 6. Rapport du Conseil paroissial:

### ► Présentation

A l'aide de photos, Mme Aline Marguerat, présidente du Conseil paroissial, présente de manière exhaustive la vie de la paroisse au cours de l'année écoulée. Elle évoque les activités musicales nombreuses et diverses qui ont marqué différents cultes, la collaboration avec les paroisses voisines, le départ de Sébastien Vonlanthen, ancien organiste de la paroisse, les musiciens qui ont animé des cultes, les moniteurs du culte de l'enfance, la reprise du catéchisme et du groupe de jeunes, l'accueil de Mme Sophie Maillefer, ministre, en septembre 2024, le culte du Souvenir, les premières armes de l'organiste Nenad Djukic à la direction de la Chapelle vocale et instrumentale de Lutry, les divers événements de l'Avent (journée de chants d'Eglise, culte animé par l'équipe liturgique, crèche vivante et veillée aux bougies du 24 décembre, notamment) et le projet de soutien aux écoles de couture du Rwanda.

Mme Marguerat termine sa présentation en remerciant toutes les personnes qui travaillent aux côtés du Conseil paroissial, les membres de ce dernier et les ministres, ainsi que les personnes présentes.

### ► Adoption

Le rapport du Conseil paroissial est adopté à l'unanimité.

## 7. Comptes 2024:

### ► Présentation

A l'aide de l'affichage à l'écran, M. Etienne Liardet, trésorier, présente les comptes 2024 de manière très détaillée. Il annonce que l'exercice comptable se termine par un bénéfice de CHF 28'902.29, tout en précisant que, sans la dissolution de CHF 22'642.57 du compte *Fonds de roulement*, le bénéfice de l'exercice est de CHF 6259.72. Il conclut que 2024 a été un bon exercice.

Mme Hélène Brughera souligne que la substantielle rétrocession de la Région est due à la générosité de la paroisse de Pully-Paudex.

Interrogé sur la destination des CHF 3000.- prélevés sur le poste *Autres versements (œuvres)*, M. Liardet répond qu'ils ont été versés à l'école de couture du Rwanda et qu'ils seront portés au prochain budget.

### ► Rapport du Comité de gérance de la Maison de Corsy

Le rapport est présenté par Mme Françoise Christinat, qui commence par excuser M. Stéphane Iseli.

Mme Christinat explique que l'appartement du premier étage centre a pu être reloué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Elle évoque les travaux effectués (porte d'entrée de l'appartement duplex, menus travaux d'entretien, remplacement d'un lave-vaisselle) et annonce qu'une réflexion est en cours concernant l'établissement d'un bilan énergétique du bâtiment.

► Rapport de la Commission de gestion

Le rapport est présenté par M. Olivier Guignard, qui annonce que la Commission de gestion s'est réunie à la MPJ de Lutry en présence de Mme Aline Marguerat, présidente du Conseil de paroisse et de M. Etienne Liardet, trésorier pour examiner les comptes 2024.

La Commission confirme les chiffres présentés par le trésorier et félicite le Conseil paroissial pour sa gestion des charges rigoureuse.

Elle propose à l'Assemblée paroissiale d'approuver les comptes 2024 tels que présentés, de donner décharge au trésorier, au Conseil paroissial et à la Commission de gestion.

Pour conclure, M. Olivier Guignard exprime les remerciements de la Commission de gestion au Conseil paroissial, et plus particulièrement à sa présidente et à son trésorier, pour leur exceptionnel engagement bénévole.

## **8. Adoptions**

► du rapport du Comité de gérance de la Maison de Corsy

Le rapport est adopté à l'unanimité.

► du rapport de la Commission de gestion

Le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Mme Roswitha Rahmi exprime ses remerciements.

► des comptes 2024 avec décharge au Conseil paroissial, au trésorier et à la Commission de gestion

Le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

## **9. Rapport sur la Maison de paroisse et des jeunes de Lutry (MPJ)**

Le rapport est présenté par M. Jean-Gabriel Linder, président du Conseil de la Fondation en faveur de la Maison de paroisse et des jeunes.

Il souligne que la Fondation a fêté son cinquantième anniversaire en 2024 et rappelle que Mme Sophie Ganty avait légué tous ses biens à la paroisse de Lutry en 1968, ce qui avait permis de doter la Fondation en argent et immeubles. Il mentionne aussi la convention qui lie la Commune de Lutry à la paroisse à propos du bâtiment de la place du Temple 3.

Il évoque l'administration de la Fondation, les appuis dont celle-ci bénéficie et les usagers de tous âges qui bénéficient des locaux de la MPJ.

Il annonce que la stabilité financière de celle-ci est dorénavant confirmée, grâce à une saine gestion. Il fait remarquer que Mme Françoise Christinat et lui-même consacrent un temps

considérable à gérer la mise à disposition des locaux et que, faute de relève, il convient d'intensifier les synergies avec la Commune en vue de confier cette gestion à ses services administratifs.

Il conclut en remerciant les membres bénévoles du Conseil de fondation MPJ, ainsi que l'employée aide-comptable.

#### **10. Mendicité: discussion et résolution**

M. Thierry Buche, président de l'Assemblée paroissiale, étant à l'origine du point 10, il cède provisoirement la présidence à Mme Hélène Brughera, vice-présidente.

Mme Lucette Woungly-Massaga exprime le souhait que la discussion qui s'annonce vise à un consensus plutôt qu'à une décision.

M. Thierry Buche expose les raisons de son initiative. A la suite de diverses interventions, il a constaté que la présence des mendiants roumains Nicolaï et Isabella à la sortie du culte indispose certains membres de la paroisse, qui se sentent contraints de donner de l'argent, alors qu'ils ne le souhaitent pas. Il s'agit donc de discuter de cette question et des éventuelles mesures à prendre.

Mme Aline Marguerat expose le point de vue du Conseil paroissial: nous devons accueillir l'étranger; Nicolaï et Isabella font la manche parce qu'ils ont besoin d'argent; ils sont invités à la Sainte-Cène et à l'après-culte; le Christ nous appelle à la justice et à l'amour.

Le Conseil propose un aménagement à tester, à savoir demander à Nicolaï et Isabella de ne pas réclamer d'argent dans le temple et de laisser les gens sortir librement.

S'ensuit une discussion nourrie, d'où il ressort principalement, pêle-mêle, qu'il ne faut pas mélanger la foi et des attitudes qui peuvent heurter; qu'on ne doit pas se sentir obligé de donner (avis des ministres); que, toutefois, la trop grande proximité des mendiants à la sortie du culte et leur insistance peuvent donner mauvaise conscience aux gens qui sortent de l'église; qu'on pourrait convenir d'un mot clé pour exprimer un refus; qu'il faudrait que Nicolaï et Isabella se placent près de la fontaine ou près du banc; que ces deux endroits appartiennent au domaine public et nécessitent une autorisation de la Commune; qu'il ne faut pas interdire l'entrée de l'église; que l'envoi des mendiants est une manifestation de Dieu; que Nicolaï et Isabella cherchent du travail et veulent faire venir leurs enfants de Roumanie; que la mendicité n'est pas dans notre culture; que les mendiants ne sont pas dangereux; qu'il faut remercier M. Thierry Buche d'avoir suscité la discussion.

Ce «remue-ménages» aboutit à un consensus, selon le vœu de Mme Lucette Woungly Massaga: toutes les personnes présentes souhaitent concilier l'indispensable humanité et la nécessité d'éviter toute forme de harcèlement à la sortie du culte.

Il n'est pas voté de résolution.

Les autorités concernées, à savoir le Conseil paroissial et les ministres, sont chargées de trouver une solution.

La majorité de l'Assemblée approuve cette démarche consensuelle, dont la mise en œuvre doit être suivie.

## **11. Communications du Conseil paroissial**

Mme Catherine Desaulles expose les projets du Conseil de paroisse (projets musique, pôle Enfance-FamilleS).

Elle annonce la préparation d'une fête en famille et d'une fête de la musique en famille pour le dimanche 22 juin à Lutry.

Elle mentionne également l'avancement des aménagement destinés aux enfants au temple de Lutry.

Mme Damaris Brasey évoque l'organisation d'un cours Revivre destiné aux personnes vivant une séparation ou un divorce source de grandes souffrances et propose un prospectus.

M. Claude Marguerat exprime l'espoir qu'une nouvelle sonorisation et de nouveaux haut-parleurs seront mis au budget 2026 du Conseil communal et suggère aux personnes qui entendent mal de demander directement aux membres du Conseil paroissial où se trouvent, dans l'église, les endroits les plus favorables.

Le rapport se conclut sur le vœu exprimé par le Conseil paroissial de faire des choix, afin de libérer du temps et des forces pour la nouveauté et les réformes à venir.

## **12. Echos de la Région 9**

A l'aide d'une quinzaine de diapositives Mme Aline Marguerat présente, au nom du Comité de pilotage Eglise 29 de la Région, les informations disponibles sur la suite du processus.

Elle évoque le désir de certaines paroisses de se «fiancer» rapidement, en raison de leur précarité, ce qui n'est pas le cas de Lavaux. Elle annonce que le Comité de pilotage se réunira en mai pour étudier les diverses possibilités de fusions, qui ne sont de toute façon pas nombreuses, Savigny-Forêt s'apprêtant probablement à rejoindre la Broye. Des assises seront organisées vraisemblablement en septembre pour prendre l'avis des personnes concernées (informations via la lettre de nouvelles et le site de l'Eglise vaudoise).

M. Jean-Luc Crisinel rappelle qu'il n'y aura plus de région Lavaux ni de paroisse et récuse le terme de «fiançailles» pour des unions de plus de deux éléments.

Mme Sophie Maillefer, ministre, présente son rapport sur la session du Synode des 14 et 15 mars 2025 à Prilly, séance extraordinaire consacrée notamment à la réforme Eglise 29, à la gouvernance cantonale (rôle de la Commission de gestion), à la réorganisation ecclésiale (critères des futures paroisses) et à des questions portant sur la Directive provisoire relative au statut, à la formation et aux conditions d'engagement des personnes non ministres pour présider les cultes.

Mme Maillefer annonce que le nouveau Règlement général d'organisation a été validé par le Conseil d'Etat et que, l'ordre jour n'ayant pas été épuisé, une session supplémentaire aura lieu

les 2 et 3 mai 2025 pour en finir avec la modification des articles du Règlement ecclésiastique soumis au vote.

### **13. Divers et propositions individuelles**

Mme Françoise Christinat présente ses remerciements au Conseil paroissial.

Mme Aline Marguerat, présidente du Conseil paroissial annonce que M. Olivier Demaurex va quitter ce dernier. Elle rend hommage au conseiller démissionnaire et lui exprime sa reconnaissance.

Le Conseil paroissial et les ministres interprètent ensuite une chanson, accompagnés au piano par Nenad Djukic.

Mme Aline Marguerat remet un cadeau à M. Demaurex. Celui-ci offre à son tour un présent à ses deux présidentes, Mmes Françoise Christinat et Aline Marguerat.

La présidente du Conseil paroissial exprime aussi sa profonde gratitude à MM. Marrel et Lüthi, qui ont contrôlé les comptes de la paroisse pendant de nombreuses années. Eux aussi ont droit à un cadeau.

M. Thierry Buche, président de l'Assemblée paroissiale clôt la séance à 13h.15.

La secrétaire :

Mariette Paschoud



Le président:

Thierry Buche

